

## **Réfection d'une partie des sentiers sur pilotis du Marais de la Rivière-aux-Cerises**

**Tenue d'un registre concernant l'entente d'aide financière de 500 000 \$ avec l'OBNL**

**Magog, le 27 mars 2024** – La Ville de Magog désire informer la population de la tenue d'un registre concernant l'aide financière de 500 000 \$ qu'elle prévoit verser à l'Association du Marais-de-la-rivière-aux-cerises (LAMRAC) pour la réfection des sentiers sur pilotis. Les citoyennes et les citoyens de Magog qui voudraient s'opposer à cette entente doivent venir signer le registre les 3, 4, 8 et 9 avril, de 9 h à 19 h, à l'hôtel de ville (7, rue Principale Est). Les résidentes et les résidents de Magog qui sont en faveur de cette aide financière n'ont aucune mesure à prendre.

Un minimum de 2 331 signatures doit être reçu pour remettre en question l'aide financière. Dans un tel cas, les élus de la Ville de Magog décideront s'ils tiennent un référendum ou s'ils revoient le montant de l'aide accordée.

En 2024, LAMRAC souhaite réhabiliter la boucle sud du sentier du Pionnier. L'aide financière de 500 000 \$ de la Ville de Magog contribuera à la réfection de 600 mètres de sentiers, dont 370 mètres sur pilotis. Le coût du projet est estimé à environ 1,2 M\$.

### **À propos du projet de réfection des sentiers sur pilotis**

Depuis 2000, le Marais de la Rivière-aux-Cerises offre plus de 5 km de sentiers sur pilotis, l'un des plus longs parcours au Québec. Accessible en toute saison, les sentiers sont certifiés Kéroul pour les personnes à mobilité réduite. Les inondations de 2005 et le vieillissement des passerelles ont engendré les fermetures obligatoires du sentier de l'Aulnaie, de la cache d'observation, du Petit houx et de la boucle sud du sentier du Pionnier. En 2017, un peu plus de la moitié du sentier du Pionnier a été réhabilité afin de maintenir la traversée entre le chemin Roy et le centre-ville de Magog. En 2021, une étude a révélé que la durée de vie utile des passerelles se situe entre 2 à 10 ans, selon les sentiers, obligeant le Marais à prendre les dispositions nécessaires pour les réhabiliter. Rappelons qu'à ce jour, seulement 61 % des sentiers du Marais de la Rivière-aux-Cerises sont accessibles au public.



## À propos du Marais de la Rivière-aux-Cerises

Situé au cœur de Magog, le Marais de la Rivière-aux-Cerises est un lieu de vie pour la faune et la flore locales. Sous la gestion de LAMRAC, le Marais compte une superficie de 132,65 hectares et offre un habitat essentiel pour une variété d'espèces. Ses sentiers de randonnée et ses points de vue pittoresques charment les amoureux de la nature en toute saison. Les infrastructures sur le site appartiennent à la Ville de Magog.

L'Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises (LAMRAC) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de protéger et de mettre en valeur le marais, de sensibiliser la population à l'importance des milieux humides et de favoriser son engagement pour une protection durable de l'environnement.

- 30 -

### **Source et information :**

Direction des communications, technologies et services aux citoyens  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

